

Arrêté du 27 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 6 décembre 2007 relatif à la composition du jury prévu à l'article 49 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

NOR : JUSC0828025A

La garde des sceaux, ministre de la justice

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment ses articles 49 et 52 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2007 relatif à la composition du jury prévu à l'article 49 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire ;

Vu la proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 novembre 2008;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Raymond LE GUIDEC, professeur des universités à l'université de Nantes, est nommé en qualité de membre suppléant de Monsieur Gérard CHABOT, maître de conférences à l'université de Nantes.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 27 novembre 2008

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du Sceau

Pascale FOMBEUR